



Formations aux  
comportements  
animaliers

**FORMATION  
MASTERCLASS CRÉATION D'ENTREPRISE  
DANS LE DOMAINE ANIMALIER**

**DEMANDE D'INSCRIPTION  
Du 16 au 18/10/2024**

M.    Mme   Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Avez-vous un handicap susceptible d'affecter le suivi de la formation ?  oui                       non

Vous financez vous-même votre formation (390€)

    →  ancien élève de Vox Animae / partenaire (351€), précisez la structure : .....

    → indiquez le nom de votre entreprise si financement professionnel : .....

Vous demandez une prise en charge par un organisme (468€), précisez lequel : .....

    →  Pour une prise en charge de France Travail, indiquez votre identifiant France Travail : .....

Comment nous avez-vous connu ? .....

Vous ne souhaitez pas recevoir les dernières actualités avec notre newsletter mensuelle

---

**Bulletin à envoyer par email à [administratif@vox-animae.com](mailto:administratif@vox-animae.com)**

**ou courrier à : VOX ANIMAE – Masterclass - 5A rue du chemin neuf - 67280 NIEDERHASLACH**

**En cas de financement personnel, effectuez votre règlement :**

- par chèque à l'adresse ci-dessus
- ou par virement : IBAN VOX ANIMAE FR76 3000 4022 8200 0101 4148 742

**A réception, sous réserve de places disponibles, nous vous transmettrons votre convention.**

---

Vox Animae est certifié Qualiopi  
pour les actions de formation.



## **MASTERCLASS CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LE DOMAINE ANIMALIER**

### **Objectifs :**

Cette formation vous permettra d'acquérir les connaissances nécessaires pour une création d'entreprise réfléchi et fructueuse. Elle a pour objectifs de vous apprendre à :

- Mieux connaître les grandes tendances du marché ainsi que ses acteurs et vérifier l'opportunité de se lancer
- Vérifier la faisabilité économique de votre projet et sa pérennité
- Connaître les statuts possibles et choisir en toute conscience
- Avoir les outils et connaissances pour promouvoir son activité efficacement

**Durée :** 21h de formation sur 3 jours

**Dates :** du 16 au 18 octobre 2024

**Lieux de formation :** En visioconférence avec le logiciel Zoom

**Horaires :** 9h00-12h30 / 14h00-17h30

### **Formateur(s) :**

Nicolas Sergent, directeur - gérant de Vox Animæ, éducateur comportementaliste canin et félin.  
Intervention d'un chargé de développement économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

### **Outils pédagogiques :**

Théorie suivie de mise en situations : illustrations, schémas, exercices pratiques.

### **Prérequis :**

Aucun prérequis.

### **Public :**

Cette formation s'adresse à toute personne qui a pour projet de créer son entreprise de services animaliers : pet sitter, pensionneur, éleveur, comportementaliste, éducateur canin, intervenant en médiation animale...

**Tarifs :** 390 euros en financement personnel

- Réduction de 10% pour les anciens élèves de Vox Animæ
- Majoration de 20% en cas de prise en charge par un organisme de financement

**Délai d'accès :** En financement personnel, l'inscription doit nous parvenir 20 jours minimum avant le début de la formation. En cas de prise en charge par un organisme tiers, le délai pour obtenir un accord de leur part peut prendre plusieurs semaines/mois ; il est donc important de commencer les démarches suffisamment à l'avance.

**Méthodes mobilisées :** PPT, étude de cas, intervention d'un chargé de développement économique de la CMA...

**Modalités d'évaluation :**

A l'issue de la formation, un certificat de suivi de formation sera remis au participant, sous réserve de réussite au test de vérification des acquis théoriques.

**Accessibilité :** Si vous êtes en situation de handicap : contactez-nous pour envisager les adaptations nécessaires !

**Programme :**

- Déterminer son projet idéal
- Vérifier sa faisabilité selon ses obligations et capacités personnelles, physiques et psychiques
- Se protéger, déposer une marque commerciale, connaître la réglementation
- Assurer ses activités
- Faire une étude de marché
- Etablir ses tarifs de consultation
- Définir une stratégie commerciale
- Réaliser un prévisionnel financier
- Savoir où rechercher des aides financières
- Appréhender les différents statuts juridiques, fiscaux et sociaux de l'entreprise individuelle et de la société
- Connaître les démarches à suivre pour créer son entreprise
- S'installer et débiter son activité
- Comprendre le fonctionnement d'Internet, des réseaux sociaux
- Envisager son propre site Internet
- Visualiser le concept de la charte graphique et ses implications
- Déterminer une approche marketing
- Faire de la publicité pour se faire connaître

